

Charte d'éthique Generation Implant

La formation médicale continue vise à développer la compétence des chirurgiens dentistes pour de meilleurs soins aux populations. Elle se doit d'être la plus indépendante possible d'intérêts autres que ceux-là, intérêts financiers ou politiques.

Dans les cas où il ne sera pas possible de financer des actions de formation par des fonds provenant des chirurgiens dentistes, Generation Implant fera appel à des organismes privés à but lucratif sous conditions strictes de partenariat.

Un partenariat se formalise entre des organismes dont les finalités et les objectifs diffèrent. Ils se reconnaissent une convergence d'intérêts qui leur permet d'œuvrer ensemble pour la mise en œuvre d'action de formation destinées aux chirurgiens dentistes. Ce partenariat sera conforté par l'engagement réciproque à respecter un certain nombre de règles de fonctionnement inscrites dans une charte d'éthique dont les bases sont les suivantes :

- Principes généraux de la formation continue
- Charte de qualité de l'association Generation Implant
- Règles d'applications du partenariat

Les principes généraux qui régissent les divers aspects de la formation continue :

Ces activités et programmes doivent d'abord viser à développer la compétence des participants de façon à ce que ces derniers puissent offrir à leurs patients des soins de qualité élevée. Ces activités et ces programmes ne doivent en aucun cas être orientés vers l'intérêt de l'organisme médical responsable de l'activité, des organisateurs, des personnes –ressources ou des sociétés commerciales, que ce soit réellement ou en apparence.

Le contenu des programmes doit être objectif, équilibré et conçu de façon que les diverses hypothèses et opinions reconnues puissent être exposées.

Le choix des contenus du programme, du matériel utilisé, des formateurs revient à l'organisme de formation.

Le rôle des intervenants de l'Association Generation Implant est de promouvoir la planification, la réalisation et la gestion d'activités et de programmes de qualité élevée, et de contribuer à l'une ou l'autre des étapes du processus. Ils mettent en œuvre des programmes permettant aux participants d'acquérir, de maintenir ou de perfectionner des connaissances qui ne servent pas à des fins promotionnelles ou commerciales.

Les intervenants de l'Association doivent éviter d'introduire dans la formation, la planification, la réalisation des éléments qui risquent de mettre en péril leur indépendance ou de les placer en situation de conflit d'intérêt, notamment par des avantages personnels, des honoraires au-delà de ceux habituellement versés, des gratifications ou des cadeaux. Ils doivent également faire état des divergences d'opinion existant au sein de la communauté scientifique, tout en évitant de promouvoir des produits ou services particuliers.

La charte de qualité de l'Association Generation Implant :

Les formations s'adressent à tout chirurgien-dentiste et sont destinés à une large diffusion.

Elles sont conçues pour des chirurgiens dentistes en exercice, elles répondent aux besoins des professionnels, au plan individuel et en tant que groupe ainsi qu'à des besoins de santé publique identifiés préalablement (recommandations de l'HAS et orientations nationales).

Les programmes de formation s'appuient sur des méthodes et techniques pédagogiques adaptées à la formation des adultes, ils renforcent l'identité professionnelle par la confrontation des pratiques et le recours à l'expertise. Les formations participent au bon usage des ressources disponibles en favorisant l'articulation avec les autres dispositifs sanitaires.

Le matériel nécessaire durant la formation est défini selon le programme et par le concepteur de programme.

Les listes de matériel sont ensuite validées au cours de l'Assemblée Générale du Conseil Scientifique de Generation Implant qui se réunit 2 fois par an.

Une fois que les listes de matériel ont été validées par le comité scientifique, un appel d'offre est lancé auprès des différents laboratoires fournissant du matériel. Les partenaires désireux d'y participer nous adressent leur réponse. Le partenariat est ensuite concrétisé entre Generation Implant et le laboratoire sous forme d'un contrat de partenariat rappelant au partenaire ses obligations.

Les règles d'applications du partenariat

Dans le cadre des formations, les besoins en matériel pour les travaux pratiques sont importants, c'est pour cette raison que Generation Implant a des laboratoires partenaires sur chaque formation dispensée.

Le partenariat formation concerne la demande de matériel qui sera mis à disposition des praticiens lors des travaux pratiques et les partenariats.

La signature de contrats de partenariat entre Generation Implant et tout autre organisme engage les partenaires au respect des principes énoncés ci-dessus ainsi qu'à l'application des règles suivantes :

- Le choix des thèmes des formations, des objectifs, des méthodes pédagogiques est fait par l'organisme de formation selon les recommandations de l'HAS.
- Lorsqu'au cours des actions de formation, des produits ou du matériel pharmaceutique sont mentionnés, les références aux industriels qui commercialisent et aux marques déposées sont évitées et désignés par leur dénomination commune.
- Les partenaires adoptent une comptabilité transparente qui permet à chacun d'être informé des sources de revenus.
- Les conflits d'intérêt potentiels des organisateurs et intervenants doivent être identifiés et signalés.
- L'organisme partenaire participe au financement des frais de logistique, informations, hôtellerie, et à celui des frais pédagogiques, honoraires des intervenants compris. Il ne finance pas les autres activités éventuelles (Soirées festives, activités des accompagnants)
- Cette participation est versée à Generation Implant qui se charge ensuite de régler les honoraires aux intervenants (en aucun cas il ne sera fait de versement direct).

Agitons la formation !

- Nos partenaires de l'industrie pharmaceutique en contre partie de leur aide financière et selon les contrats négociés pour chaque formation peuvent disposer d'espaces de présentation de leurs activités en dehors des salles de travail. Leur nom ne peuvent pas être cités sur les plaquettes commerciales. La visite de leurs délégués au cabinet des participants peut être proposée mais les médecins restent libres de les recevoir.
- Les partenaires collaboreront à la diffusion des invitations et du programme des formations.